

EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2020
SOCIETES NON ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Emprunts obligataires

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
-	-	BAOAB TUNISIE SA	Baobab-Microcred 2020-1 (1)	14 500 000	145 000	100	5 ans	13,0%	en cours	-	du 18/02 au 15/05/2020	-	15/05/2020	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)
								TMM + 3,5%							
							7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%							Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 5ème année

Emprunts obligataires convertibles en actions

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Emprunt Montant en D.	Nbre d'OCA	Prix	Parité	Durée	Taux facial	Taux de non conversion	Taux de remboursement ou de rachat anticipé	Date de jouissance	Période de souscription	Amortissement	Période de conversion	Date de remboursement	Date de clôture	Montant souscrit en D.
-	-	Engineering Procurement & Project Management -EPPM-	OCA Engineering Procurement & Project Management 2020 (1)	20 000 000	2 000 000	10	(2)	10 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 2,75% (3)	1% (4)	1% (5)	Date de clôture de la souscription	Durant un délai de 3 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant autorisé l'émission	Semestriellement	A tout moment (6)	A défaut de conversion ou de rachat, les OCA seront remboursés semestriellement	en cours	en cours

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) L'emprunt obligataire convertible en actions a été réservé à la Caisse des Dépôts et Consignations -CDC-.

(3) Taux Mensuel Moyen du Marché Monétaire des trois derniers mois précédents la date de l'échéance. Les intérêts sont payables à terme échu semestriellement.

(4) En cas de non conversion des OCA jusqu'à la fin de leur durée, une prime de non-conversion de 1% calculée en flat sur le principal total ou partiel du montant de l'émission.

(5) Pénalité à payer sur le restant dû.

(6) Après un préavis de 90 jours.